

Commune
d'OLTINGUE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 janvier 2023 à 19h

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un janvier à dix-neuf heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune d'OLTINGUE, sous la présidence de M. Philippe WAHL, maire d'OLTINGUE, dûment convoqués le 23 janvier 2023.

Présents : DOEBELIN Dominique, 1^{er} adjoint, Petra FREY – 3^{ème} adjointe, SCHOEN Cindy – 4^{ème} adjointe ainsi que MM. Les conseillers, DIRRIG Emmanuel, DOPPLER Rémy, HAAS Françoise, LEQUIN-RAPP Florine, MEISTER Jean-Marie,

Absents excusés :

- M. SCHWEITZER Jean-Claude, 2^{ème} adjoint au maire ;
- M. DEICHTMANN Philippe ;
- M. HOENNER Francis ;
- M. KAYSER Gabriel ;
- Mme RATZMANN Estelle.

le secrétariat a été assuré par : Laetitia SCHMITT-HEULE, secrétaire de Mairie.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrage exprimés : 09
Votes pour : 09
Votes contre : 0
Abstention : 0

N° 2023/I/ 02

Forêt : Approbation du programme de travaux 2023

Vu l'article 12 de la charte de la forêt communale,
Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

le conseil municipal, à l'unanimité,

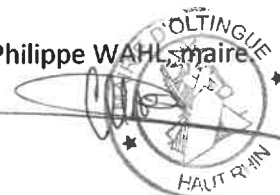
DECIDE

d'approuver le programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes et notamment la répartition du bois façonnés en contrat d'approvisionnement ou ventes publiques, tel que prévu par les services de l'O.N.F pour un montant de 8 461 € € H.T.

Fait et délibéré en séance le **31 janvier 2023**.

Publiée le : **03 février 2023**.

Philippe WAHL, maire



Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Affiché le

ID : 068-216802488-20230131-20231102-DE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.